

LE NUMÉRO
5
CENTIMÉS

L'Avenir



DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

LE NUMÉRO
5
CENTIMÉS

ANNONCES :

Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.
Réclames..... — 2 »
Chroniques locales..... — 4 »
Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
11, rue Quatre-Chapeaux

ADMINISTRATION & REDACTION :

70, Cours de la Liberté, 70
LYON

ABONNEMENTS :

3 mois 6 mois 1 an
Lyon et départ^s limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.
Pour les autres départ^s..... 6 f. 12 f. 24 f.
(Etranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 du mois

N° 38

L'Avenir de Lyon

BON D'ACHAT

7 Octobre 1884

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

LA MARSEILLAISE

Un journal orléaniste, le *Français*, publiait ces jours derniers ces quelques lignes : « D'après les dépêches qui nous arrivent de Bruxelles, la *Marseillaise* paraît être l'accompagnement habituel des manifestations républicaines dans cette ville. Notre gouvernement trouve-t-il avantageux d'avoir pris pour chant officiel ce qui est en même temps le chant des révolutionnaires et des factieux dans les autres pays ? »

Que le *Français* se rassure ! Il est bien évident pour nous que le gouvernement qui dirige le pleutre Ferry en est aussi marri que les honnêtes bourgeois qui rédigent cette excellente feuille, et qu'il ne doit nullement trouver cela « avantageux ». La désolation doit même être d'autant plus grande, que le citoyen Cobourg, qui tient les rênes du char de l'Etat belge, — auquel il a cru devoir atteler des écrivains, — est bel et bien un d'Orléans.

Mais, fort heureusement, il y a bien des gens qui ne pensent pas de même, — c'est du moins notre intime conviction.

Le *Français* nous dira peut-être que ce sont là des « sang impur », mais nous l'avertissons que ce calembour nous laissera absolument froids, — tellement froids que nous n'aurons jamais la pensée de « former nos bataillons » et de crier : *Aux armes, citoyens !* pour aller nous venger de ces « purs » de la royauté.

Nous qui avons trop souvent, hélas ! vu traîner la *Marseillaise* dans les cérémonies officiellement bêtes où les commis — voyageurs — de la République athénienne — se payaient devant les bourgeois ébahis, auxquels ils distribuent le Meline — agricole, surnommé le poireau, nous ne sommes pas fâchés de voir que nos sympathiques voisins de la Belgique ont choisi cette même *Marseillaise* pour marcher à la conquête de leurs libertés. Ce chant sublime qui a suffi à immortaliser Rouget de l'Isle n'est point un de ces hymnes religieux qu'on marmotte au bout des lèvres, dans le fond d'une chapelle froide et inanimée. Ce n'est pas davantage un roulement de tambour avertissant les badauds que le pître de la baraque ministérielle va commencer son boniment.

La *Marseillaise*, c'est le coup de clairon aigu et sonore qui retentit dans la bataille ; c'est l'appel aux armes contre les tyrans ou contre l'envahisseur ; c'est la grande voix de la colère populaire qui se fait entendre au milieu du canon et de la fusillade ; c'est le cri de l'opprimé contre l'oppresseur, de la victime contre le despote ; c'est l'éclat strident de la foudre au milieu des bruits de la tempête ; c'est la Patrie ou c'est la Liberté en danger !

Quand un peuple chante la *Marseillaise*, c'est son territoire qui est reconquis ou ses libertés qui sont sauvées.

Tout le monde sait à quelle occasion cet hymne fut chanté pour la première fois :

c'était en 1792. L'Assemblée législative avait déclaré, le 5 juillet, la patrie en danger. D'heure en heure, le canon tonnait en signe d'alarme. Parut un insolent manifeste du duc de Brunswick, chef de l'armée prussienne, menaçant de livrer Paris à une exécution militaire si on ne rétablissait pas Louis XVI dans tous ses droits (?)

A ce moment, Paris était rempli de bataillons de fédérés qui venaient des départements, et parmi eux celui des Marseillais se distinguait par son ardeur. Il avait adopté le nouveau chant de guerre que venait d'improviser, à Strasbourg, un jeune officier, Rouget-de-l'Isle ; de là le nom de *Marseillaise* qui lui est resté.

Quelques jours après, le 10 août, la royauté tombait au son de la *Marseillaise*. C'est probablement pour cela que les champions du trône et de l'autel préférèrent à notre hymne national, le Cantique du Sacré-Cœur.

Allons ! républicain de Belgique, courage et confiance ! — Quand le sacristain grogne, c'est que le curé n'est pas content, et si les orléanistes de France gémissent, c'est que Cobourg doit être sur les dents.

En avant ! et chantez lui encore la *Marseillaise* ! qu'elle soit pour son trône la trompette de Jéricho !

J.-B.-A. PAGÈS.

Tout ce qui peut sauver le peuple est sacré dans ses résultats.

DANTON.

DÉPÊCHES DE NUIT

GUERRE DE CHINE

PARIS, 6 h. soir. — Un télégramme privé annonce que le port de Tamsui a été occupé hier.

On télégraphie d'Amoy au *Times* : « Ke-Lung a été occupé par les Français après avoir été bombardé par les huit bâtiments placés sous les ordres de l'amiral Courbet. Les Chinois avaient pris position sur les hauteurs environnantes, sauf sur celles du Sud. Ils ont fini par se sauver dans l'intérieur de l'île. »

« L'amiral Lépès a attaqué de son côté les forts de Tamsui et les a réduits au silence. »

« L'escadre de l'amiral Lépès n'a subi aucunes pertes. »

« La colonie étrangère est en sûreté. »

Les Français ont réoccupé Ke-Lung sans rencontrer de résistance sérieuse.

A Tamsui, ils ont occupé des batteries chinoises et sont occupés actuellement à détruire le barrage formé de jonques que les Chinois ont coulés et à relever les torpilles qui obstruent l'entrée du port.

Le *Saint James Gazette*, après avoir décrit les défenses de Canton, dit que bien que la garnison de vingt mille hommes de cette ville soit peu redoutable, il faudrait pour forcer l'entrée du port et pour prendre la ville, un corps de débarquement considérable et bien équipé dont la France ne dispose pas en ce moment dans les mers de Chine.

Avec des forces insuffisantes, la tentative se terminerai certainement par un désastre pour les assaillants.

8 heures soir. — La *Pall Mall Gazette* dit que l'occupation de Kelung et de Tamsui ouvre pour la France l'ère des difficultés. « Il est facile de bombarder des forts lorsque l'on a des navires ; il n'est pas difficile de les occuper si l'on a des troupes de débarquement,

mais il est plus incommode de les garder. Les Français font l'expérience de cette vérité au Tonkin. »

La *Pall Mall Gazette* ajoute que la nouvelle de la demande d'un arbitrage par la Chine est trop bonne pour être vraie.

8 h. 50 soir. — On mande de Philadelphie au *Times*, le 5 octobre, que des achats considérables d'approvisionnements pour l'armée et la marine sont faits à San-Francisco, pour le compte du gouvernement français et expédiés en Chine par les steamers du *Pacific Mail*.

La *Liberté* et quelques autres journaux reviennent encore sur la démission du ministre de la marine, qu'ils donnent comme certaine. En effet, l'amiral Peyron, fatigué des retards qu'a subis l'action de la marine en Chine par suite de l'obligation pour celle-ci de s'effacer devant notre diplomatie, a depuis longtemps l'intention de se retirer et de céder sa place à l'amiral Jaurès qui la convoite d'ailleurs avec une certaine impatience.

10 h. — Le port de Tamsui a été bombardé par l'escadre de l'amiral Lépès. Après un feu nourri, qui a duré une heure, et qui a éteint les batteries ennemies, l'amiral Lépès a jeté à terre les troupes de débarquement. Cette opération s'est accomplie dans le plus grand ordre et avec la plus grande rapidité. Les Chinois avaient évacué la ville et s'étaient retirés hors de portée.

L'amiral Lépès prend ses dispositions pour opérer sa jonction avec les troupes de l'amiral Courbet qui occupe Ke-Lung. Trois bataillons d'infanterie de marine vont se mettre en marche dans cette direction. La santé et le moral du corps expéditionnaire sont excellents.

Le correspondant du *Times* télégraphie de Pékin, à la date du 4 octobre :

J'ai reçu l'assurance en haut lieu que la Chine est prête à se soumettre à un arbitrage des puissances et à en respecter la décision.

SAGE LENTEUR

L'année dernière, au mois de février, au moment de la crise ouvrière à Paris, la Chambre a nommé une commission d'enquête composée de quarante-quatre membres.

Nous rappelons ce fait parlementaire, attendu que beaucoup de gens auraient pu l'oublier : la commission des Quarante-Quatre étant comme les honnêtes femmes qui évitent de faire parler d'elles.

Les journaux, à plusieurs reprises, ont même prétendu que la commission poussait jusqu'à l'excès la modestie comprise de cette façon, et se sont demandé si les Quarante-Quatre ne faisaient pas aussi peu de besogne que de bruit.

Soit que son président, M. Spuller, ait été ému par ces rumeurs, soit pour toute autre cause, la fameuse commission vient de se réunir, et elle a décidé que des délégués seraient envoyés à Lyon.

Cela prouve l'excellence du précepte : « Hâtez-vous lentement ». Si la commission des Quarante-Quatre avait terminé il y a six mois son enquête sur la crise parisienne, elle serait disoute aujourd'hui, tandis que, n'ayant absolument rien fait, elle reste en fonctions, ce qui va lui permettre de s'occuper tout aussi utilement de la crise lyonnaise.

INFORMATIONS

M. Bourdon, le savant ingénieur, l'inventeur du manomètre qui porte son nom, vient de mourir.

Un bourdon qui s'éteint, et les cloches

sonneront quand même pour enterrer ce savant qui ne fit que demander la paix.

Une grande battue, à laquelle ont pris part de nombreux invités, a eu lieu hier chez le duc d'Aumale, à Chantilly.

Espérons qu'un jour toute la France sera invitée à faire une grande battue des loups et louveteaux royalistes.

Le contre-amiral Noce a été nommé membre du conseil supérieur de la marine, en Italie, à la place du contre-amiral Giamì, nommé commandant de la division navale du Pacifique.

Allons, M. l'amiral, voilà une noce pacifique, il y en a tant qui ne le sont pas dans le Réal-Navi du roi Macaroni.

Suivant la *France*, M. Jules Ferry prononcera un important discours sur la question économique, au banquet offert, le 9 octobre, par l'Union céramique.

Question économique, Union céramique ! Voilà qui sent le pot-au-feu qui brûle.

L'empereur d'Allemagne a fait cadeau au prince de Bismark d'une superbe réduction en bronze du monument du Niederwald.

Espérons que les socialistes réduiront bientôt le maître et le valet à leur plus simple expression.

La commission du budget, conformément à l'accord intervenu avec le général Camponod, a arrêté à 4 millions et demi les réductions du budget de la guerre.

L'accord n'a pas encore eu lieu pour le budget de la marine.

Encore une réduction qui pourrait boire un coup dans les profondeurs de la mer.

Les députés et les sénateurs viennent de recevoir une brochure intitulée : *Fugement de Jésus-Christ contre les représentants du peuple français*. Cette brochure étrange, éditée à Genève, est signée : Alexandre Michailovitch Koroboff, selon l'âme et l'esprit, le Messie promis à Dieu, le premier né de Sion et de la nouvelle Jérusalem, le fils de la vérité ou le fils de Dieu, Jésus-Christ.

M. Michailovitch Koroboff a-t-il donc juré d'abrutir complètement la majorité de nos représentants ?

Jules Ferry aurait suffi à la besogne.

1 heure matin. — Une dépêche de Hong-Kong annonce que les autorités de cette ville se voient forcées de prendre des mesures extraordinaires pour assurer la sécurité des étrangers de toute nation.

L'attitude hostile de la population indigène cause une vive alarme parmi les Européens.

Il est probable que le conseil d'Etat prussien se réunira le 15 octobre. Comme à cette époque le prince impérial, président du conseil, ne sera pas encore de retour de son voyage en Suisse, c'est le prince de Bismarck qui présidera les premières séances.

1 h. 20. — De nouveaux attroupements ont eu lieu dans la matinée aux abords de l'église Saint-Nicolas-des-Champs ; quelques pierres ont été lancées contre la sacristie. La police a dispersé la foule et les portes de l'église ont été fermées après la messe.

Les journaux déclarent que le *fac simile* du traité de Tien-Tsin, publié par le gouvernement chinois, est l'œuvre d'un faussaire.

L'amiral Peyron consent à une réduction totale de deux millions, affirmant qu'il est impossible de retrancher quoi que ce soit au chapitre consacré à l'achèvement des cuirassés en construction.

Ce n'est qu'aujourd'hui que la commission prendra une décision.

LE ROI DES BELGES SIFFLÉ

Dimanche dernier, au palais des Académies, à Bruxelles, on distribuait les prix aux lauréats du concours général des établissements d'instruction moyenne.

La salle était comble. Quand le roi et la reine parurent, une bordée de sifflets les accueillit. On arrêta quelques manifestants.

Le silence semblait rétabli. Le ministre Jacobs, qui présidait la solennité, se leva pour prendre la parole. De nouveaux sifflets retentirent entremêlés des cris : « A bas la calotte ! vivent les libéraux ! » On s'empara encore cette fois de quelques sifflets.

La distribution des prix commença et permit aux protestants une manifestation d'un nouveau genre. Chaque fois que l'on couronnait un élève des Athénées, récemment supprimés par le gouvernement, aussi nourris que les sifflets, les braves éclataient.

Le roi, impassible, ne sourcillait pas ; la reine, très pâle et très nerveuse, donnait des signes d'impatience. Les courtisans semblaient consternés.

La cérémonie se termina tant bien que mal.

Au moment où Léopold et sa femme se levèrent pour sortir, les sifflets les accompagnèrent de nouveau. Et c'est au milieu des huées et des vociférations qu'ils durent regagner leurs carrosses.

Lorsque les voitures s'ébranlèrent, un cri prolongé de Vive la République ! sortant de plusieurs centaines de poitrines, fit tressaillir le pantin monarchique dont les cléricaux tiraient en ce moment les ficelles.

Les Ministères sous Jules Grévy

Le premier acte du « long ministère » Ferry devait être un décret mettant en non activité, par retrait d'emploi, les princes ayant un grade dans l'armée française. Le général Thibaudin, alors ministre de la guerre, eut l'honneur de contresigner ce patriotique décret, qui fut approuvé par la Chambre des députés au moyen d'un vote de confiance.

Mais, hélas ! cette belle ardeur n'eut qu'un temps. Le premier ministre repentant jugea bon de faire ses excuses aux d'Orléans. C'est ainsi que l'honorable général Thibaudin fut sacrifié aux basses vengeances et aux mesquines rancunes de ses ennemis. On prit pour lui succéder à la guerre une des épaves du ministère Gambetta, le général Camponon. Le premier acte de ce profond politique fut de mettre son prédécesseur, le général Thibaudin, en disponibilité. C'était pour satisfaire son chef immédiat, le « maréchal » Ferry.

De cette façon, le Vosgien n'eut plus rien à craindre de ce côté-là. Thibaudin, qui donnait tout son temps à la surveillance de nos frontières de l'Etat, sans cesse convoitées par l'Allemagne ; Thibaudin, qui veillait avec un soin jaloux à la sécurité de nos institutions menacées par les factions monarchiques ; Thibaudin qui avait eu le tort immense, aux yeux du maître Ferry, de re-

présenter la politique avancée dans ce ministère orléaniste, devait fatalement céder la place à un général plus favorable à la politique césarienne du cabinet.

Puis, ce fut le tour du ministre des affaires étrangères, Challemeil-Lacour.

Jules Ferry voyait avec peine qu'un autre que lui eût la charge de diriger la politique extérieure du gouvernement. Il n'avait point ainsi la liberté nécessaire pour mener les choses à sa façon. Il ne rêvait plus déjà que pépites et mines cachées ; et à tout prix il devait s'en rendre maître, dût la France payer la casse due à son imprudente vantardise et à sa ténacité. De là à renvoyer son fidèle Challemeil, il n'y avait qu'un pas, qui d'ailleurs fut bientôt franchi.

Il prit alors le titre pompeux de ministre des affaires étrangères, qu'il ambitionnait depuis longtemps déjà.

C'est que tous les hommes d'Etat un peu capables, dans notre société contemporaine, avaient occupé cette haute fonction, et Ferry ne voulait pas rester en arrière. A dater de ce jour, notre sécurité territoriale et notre recouvrement national ne furent plus qu'un rêve.

Ferry devait nous rendre avant peu les risibles jouets et les dupes de l'Europe.

Enfin, le ministre de la marine fut également sacrifié, sans doute parce qu'on le trouvait trop patriote et pas assez résolu à envoyer mourir au loin les enfants de la France dans un but par trop incertain. Et ce fut l'amiral Peyron qui remplaça M. Charles Brun à la marine.

Telle fut la fin malheureuse du premier essai de commandement civil au ministère de la marine et des colonies.

A ce moment-là, la bande ministérielle fut au grand complet. L'étonnant Ferry n'ayant plus de collaborateurs gênants à ses côtés, put entreprendre alors toutes les aventures que lui suggérait son ardente et folle imagination. Et l'expédition du Tonkin marcha bon train. De même que l'explicable expédition des Kroumirs avait abouti à la guerre de Tunisie, l'expédition du Tonkin devait forcément aboutir à la guerre, plus folle encore, contre la Chine.

C'est ce que l'*Intransigeant*, du reste, avait prédit dès le début avec son flair habituel par la plume de son rédacteur en chef, Henri Rochefort.

Ajoutez à cela la guerre contre les Hovas ou, si vous aimez mieux, l'expédition de Madagascar. Ajoutez-y encore l'importation du choléra, qui nous a coûté des milliers et des milliers d'hommes et de l'argent en proportion.

Joignez-y, enfin, les affaires de Corse, la liberté des citoyens foulée aux pieds, la candidature officielle la plus éhontée, les manœuvres les plus basses et les plus ignobles employées contre les honnêtes gens qui eurent le courage de se montrer indépendants et républicains de vieille souche, ne voulant pas abdiquer en 1884 les principes qui firent la grandeur et la force de la première République, et vous n'aurez pas encore épuisé les innombrables crimes qu'a commis le ministère Jules Ferry contre la souveraineté nationale.

FRANÇOIS BONJEAN.

ÉTRANGER

RUSSIE. — SARATOFF. — Au moment même où le tsar Alexandre III pressait dans ses bras l'empereur Guillaume, les moujiks, comme pour donner un démenti éclatant à cette alliance antinationale, poussant le cri : « Sus aux Allemands ! »

Malheureusement, ils ne s'en tiennent pas là, et des menaces passeront aux faits ; il s'ensuivra des actes très graves.

ITALIE. — ROME. — Sur la demande du conseil supérieur de la marine, le gouvernement italien vient de commander, aux usines du Creusot, plusieurs cuirassés d'une puissance de résistance formidable.

Ces cuirassés, qui devront être livrés dans un délai de six mois, sont destinés aux navires actuellement en construction sur les chantiers de Lépante.

ANGLETERRE. — LONDRES. — Le conseil de cabinet qui a été tenu aujourd'hui, a été consacré surtout aux affaires de l'Afrique australe. On s'est occupé seulement d'une manière incidente de la réforme électorale, et de la question d'Egypte.

Les affaires d'Afrique préoccupent beaucoup le gouvernement, et l'on pense qu'une action immédiate est nécessaire pour exiger l'exécution de la convention de Londres, et pour chasser les Boërs de Buchanaland.

BELGIQUE. BRUXELLES. — Une réunion socialiste a eu lieu hier à Anvers. On y a lu le manifeste électoral du parti et arrêté la liste des dix-sept candidats pour les prochaines élections communales.

Le parti libéral aura donc à lutter à Anvers contre les socialistes aussi bien que contre les catholiques, ce qui diminue beaucoup ses chances.

ÉGYPTE. LE CAIRE, 6 octobre. — Le bruit court que le colonel Stewart a été tué à Berber ; mais ce bruit n'est pas confirmé jusqu'à présent.

ÉTATS-UNIS. NEW-YORK. — Les avis de Valparaíso annoncent que le vapeur français l'*Archipel* a échoué dans le détroit de Magellan. Un autre vapeur a refusé de le secourir.

ALLEMAGNE. — BERLIN. — On annonce que le château et le domaine d'Augustenbourg (Holstein), qui appartenait à la famille ducale de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenburg, aurait été restitué par le gouvernement au duc Ernest Guenther, devenu majeur récemment.

Il est probable que la famille ducale quittera sa résidence actuelle de Primkenau (Silésie), pour retourner au château d'Augustenbourg, qu'elle habitera dorénavant.

AUTRICHE. — VIENNE. — Plusieurs journaux avaient annoncé que le colonel Primrose, attaché militaire anglais à Vienne, avait demandé à quitter son poste parce qu'il n'avait pas été invité à suivre les manœuvres de l'armée autrichienne dans le Marchfeld.

La *Politische Correspondenz* se déclare autorisée à démentir ce bruit.

Le colonel Primrose a reçu ordre de se joindre au corps expéditionnaire du Soudan, et à son retour d'Egypte il reprendra son poste à Vienne.

Le cléricisme dans l'Armée

Les grandes manœuvres du 4^e corps se sont terminées par un combat, au lieu dit de la Fourche, situé en avant de Nogent-le-Rotrou. Au même endroit, en 1870, eut lieu une rencontre entre un corps allemand et l'avant-garde de l'armée de la Loire.

Après avoir lutté avec bravoure, nos troupes succombèrent sous le nombre des forces ennemies, et un monument a été élevé depuis lors à la Fourche, en mémoire des combattants morts au champ d'honneur.

Il y avait là une excellente occasion pour le général Thomassin, commandant le 4^e corps, de faire défiler les troupes devant ce monument en leur rappelant les vertus des héros de 1870, et en les invitant à se pénétrer de leur exemple.

Le général Thomassin, accompagné de nombreux officiers, a préféré se rendre à l'invitation des cléricaux de Nogent-le-Rotrou qui avaient préparé une messe en l'église Notre-Dame, en l'honneur des victimes du combat de la Fourche.

Voilà une excellente occasion pour M. Truelle, député de la circonscription, de faire entendre sa voix à la tribune de la Chambre, en signalant ce fait au ministre de la guerre. Jusqu'ici on ne connaît l'organe de M. Truelle que par ses fréquentes interruptions qui se traduisent, dans les moments de fureur, en aboiements. Cette fois il pourrait donner à ses électeurs la mesure de son éloquence.

Dernière Heure

PARIS, 9 heures soir. — La commission d'enquête, dans sa réunion générale, a nommé MM. Floquet, de Lanesan, Raymond, Liouville, Devès, Léon Renault, Langlois, comme membre de la délégation à Lyon et à Saint-Etienne.

Avant le scrutin, MM. Pierre Legrand et Clémenceau ont déclaré qu'ils désiraient ne pas faire partie de la délégation.

La commission a décidé ensuite d'envoyer une délégation pour s'enquérir de la situation de l'agriculture dans les départements.

9 h. 25. — Les journaux anglais publient une dépêche du Caire reproduisant le bruit que le commandant du navire français le *Seignelay* a reçu l'ordre d'occuper Tadjourah, dont la vaste baie s'ouvre au sud d'Obock ; on croit que l'Egypte protestera contre cette occupation.

M. Mottez, enseigne de vaisseau, est inscrit d'office au tableau d'avancement pour le grade de lieutenant, en raison de sa belle conduite à Fou-Tcheou.

M. Tirman est parti hier pour Oran.

10 h. — On nous affirme, et de bonne source, que M. Ferry serait tout disposé à remplacer M. Poubelle, malgré M. Waldek-Rousseau.

Le *Daily-News* apprend du Caire qu'une dépêche du colonel Charnside annonce qu'il ne reste actuellement à Kassala qu'un petit nombre de rebelles ; presque tous les chefs ne sont soumis.

Osman-Digma est sans partisans.

10 h. 30. — M. Barrère a reçu hier une dépêche annonçant que M. Herbin, conseil français à Kartoum, aurait été massacré avec M. Stewart.

11 h. — Le roi et la reine quitteront le château de Lachen cette semaine.

FEUILLETON DE L'AVENIR (37)

LE PALEFRENIER

Par Henri ROCHEFORT

(Suite)

(Suite).

Louise, en échange de ce récit, comptait sur quelque familiarité dont elle eût fait ses choux gras. Roderic la récompensa par un regard morne, qui précéda de quelques secondes à peine une retraite hâtive.

— C'est bien fini, se dit-il amèrement en se calfeutrante dans sa mansarde ; le jour où elle se rendra à l'église dans sa robe de mariée, j'irai peut-être au poteau de Satory. Le drame où je suis actuellement acteur pourra s'intituler la *Noce et l'Enterrement*.

Il eut ce soir-là son jardin des Oliviers, dirait un chrétien. Il tira de sa cachette le médaillon d'Yvonne, le posa sur sa table de bois blanc, et, les yeux grands ouverts sur ces traits adorés qui se burinaient dans son cœur, il les interrogea un à un comme des

amis qu'on va quitter et à chacun desquels on laisse un adieu spécial.

— Que fait-elle en ce moment ? se demandait-il. Parbleu ! comme c'est difficile à deviner ! elle s'appuie sur le bras de son vicomte, qui tourne avec elle dans une valse ou dans un galop.

Et il aimait à supposer que chez le duc d'Étrégnny, lequel devait être fort collet-monté, la valse était interdite aux jeunes filles. Maigre consolation, en tout cas, puisqu'à quelques jours de là, ce bal de fiançailles serait remplacé par un bal de noces à l'issue duquel bien d'autres valses seraient permises.

Les coudes sur le sapin de sa table, la tête entre les mains, il tomba dans cette somnolence que provoque le froid de la nuit. Il entendit sonner une heure, puis deux, puis trois.

« Il faut croire qu'elle s'amuse, » pensait-il.

Il se résolut à rester debout jusqu'à son retour. Il entendrait dans la cour le bruit des roues de sa voiture. Ce serait toujours ça.

Vers quatre heures, la porte cochère s'ébranla et la femme de chambre, qui avait également veillé, descendit pour éclairer mademoiselle. Il se pencha sur sa lucarne et vit Yvonne monter les marches du perron d'un pas lassé. La guirlande de sa

robe était arrachée de la jupe et traînait à terre. Sa couronne pendait derrière sa tête. Il se dit :

« Cette nuit a été bien cruelle pour moi, mais je suis au moins dédommagé de mes tortures. »

Pendant une heure environ, Yvonne avait chassé la mélancolie qui faisait le fond de son caractère et avait ressenti un élan de satisfaction juvénile en traversant les salons au bras du duc d'Étrégnny qui avait présenté à ses amis la future vicomtesse. Au milieu d'un quadrille, une inquiétude vint couper sa joie :

— Mon Dieu ! pendant que je ris et que je danse ici, peut-être la maison se remplit-elle de soldats chargés d'arrêter ce malheureux !

Cette pensée obscurcit presque tout le reste de sa soirée. Le vicomte ne dansa qu'avec elle et elle ne dansa qu'avec le vicomte. M. de Bourueil la reconduisit cérémonieusement à sa place après une polka, et au bout de quinze minutes venait la chercher cérémonieusement pour une scottish. Cette navette sembla à Yvonne un peu ridicule. Son futur avait l'air de se rendre à ses devoirs comme un employé va à son bureau.

Un peu avant quatre heures, bien que les danses fussent en pleine activité, Yvonne exprima des velléités de retraite. Son pre-

mier mot à Louise en rentrant à l'hôtel fut :

— Il n'y a rien de nouveau ?

— Rien, Mademoiselle, répondit la femme de chambre.

Les yeux d'Yvonne furent attirés vers les mansardes par la lueur d'une bougie brûlant près d'une fenêtre ouverte.

— Qui donc a veillé avec vous, Louise ? demanda-t-elle.

— Personne, fit la femme de chambre, tout le monde dort dans la maison.

Yvonne lui indiqua du regard la fenêtre éclairée.

— Ah ! c'est François qui ne se sera pas couché, répondit Louise avec un accent de regret, dont la traduction libre eût été :

« Si j'avais su, je serais allé le prior de veiller avec moi. »

Mlle de Curval aperçut alors Aronelli dont les yeux plongeaient sur elle. Elle ramena sur ses épaules sa sortie de bal, monta à sa chambre et congédia Louise en lui disant doucement :

— Allez dormir, ma fille. Je me désolais seule.

Que faisait-il tout habillé à quatre heures du matin ? L'attendait-il ? Soupçonnait-il qu'on allait l'arrêter ? Il se pouvait qu'il eût appris là-dessus plus long qu'elle n'en savait elle-même.

(A suivre.)

Léopold II est venu à Bruxelles ce matin et il retournera ce soir à Laeken.

Les journaux démentent le bruit de la démission de l'amiral Peyron; mais ils recommencent à parler de la retraite de M. Hérison et de son remplacement par M. Rouvier.

La Patrie annonce qu'un mouvement dans les trésoriers généraux sera signé samedi.

Minuit. — Le bruit court que la santé de l'empereur Guillaume décline rapidement. Le prince impérial, qui est dans le Tyrol, se fait renseigner télégraphiquement à ce sujet trois fois par jour.

Le bruit s'accrédite que le colonel Stewart a été assassiné par les Bedouins.

Le Caire, 6 octobre. — Le mudir de Dongola sera probablement nommé gouverneur du Soudan, dès que Khartoum aura été secouru.

1 h. 30. — Les croiseurs le Champlain, le Rigault de Genouilly et le transport le Shamrock, sont en route hier dans les mers de Chine.

Les deux premiers de ces bâtiments vont rallier le pavillon amiral et le troisième va en Cochinchine et au Tonkin.

On dit que MM. Clémenceau et Andrieux se proposent d'accompagner à Lyon la délégation de la commission d'enquête.

ELECTEURS ET ELUS

M. Lesguillier, député de l'Aisne, rendant compte de son mandat aux électeurs de son arrondissement, réunis à Nogent-l'Artaud, s'est exprimé ainsi « au sujet du reproche qui lui a été fait de s'être séparé d'une partie de ses anciens amis politiques pour se jeter à gauche » :

La Constitution de 1875 est une cause de ruine pour le pays. Pouvais-je me contenter d'une espèce de révision qui maintient toutes ses dispositions vicieuses et que M. Jules Ferry lui-même a qualifiée de ridicule ?

Notre régime de chemins de fer crée à notre agriculture et à notre industrie des conditions d'infériorité déplorables. Pouvais-je accepter des conventions qui fortifient le monopole des grandes Compagnies et mettent les forces vives du pays entre les mains de la haute banque ?

Avec la majorité des députés républicains, je m'étais engagé à voter la réforme judiciaire. Pouvais-je admettre un expédient qui écarte pour longtemps toute réforme sérieuse ?

Aux aspirations de la démocratie, pouvais-je, avec la majorité départementale, répondre par des solutions dérisoires qui n'ont d'autre objet que de donner le change à l'opinion publique ?

Pouvais-je m'associer à une politique économique qui, écrasant l'agriculture et l'industrie sous le poids de charges accablantes, est la principale cause de la crise très grave que nous subissons ?

Pouvais-je m'associer à une politique extérieure qui, par ses agissements, a condamné la France à l'isolement ?

Pouvais-je m'associer à cette politique coloniale qui nous a jetés dans les aventures ruineuses, qui gaspille nos forces au loin quand nos frontières peuvent être menacées ?

CONSEIL MUNICIPAL

Dès huit heures du soir, une foule nombreuse composée en partie d'ouvriers sans travail, en-

vahissent la salle des Pas-Perdus de l'Hôtel-de-Ville.

La séance n'a commencé qu'à neuf heures, le conseil étant réuni en commission pour statuer tout d'abord sur les diverses propositions relatives à la crise ouvrière que le maire avait à lui soumettre.

De sorte que le public qui s'était rendu en masse à l'Hôtel-de-Ville pour assister à la discussion a été légèrement déçu.

Tout s'est borné, en effet, à l'énumération par M. Gaillon, de diverses mesures de nature à parer momentanément, selon lui, à la crise.

Ces mesures, nous les avons déjà publiées, elles consistent :

1° Le remblaiement des fossés des Brotteaux ;

2° L'achat par la ville des terrains appartenant à l'armée et en une somme, 25,000 francs, que le gouvernement veut bien mettre à la disposition de la municipalité pour être distribuée aux ouvriers sans travail.

M. Gaillon explique que l'administration des domaines, vu les circonstances, accepterait la ville comme entrepreneur pour le remblaiement des fossés. Il évalue le prix de 270 à 285,000 francs et demande au conseil d'autoriser l'administration municipale à traiter sur ces bases.

En ce qui concerne la façon dont seront effectués les travaux, M. le maire n'est pas partisan des chantiers municipaux, il déclare que c'est un système condamné par l'expérience. Tout ce que la municipalité peut faire, c'est de confier les travaux à des entrepreneurs compétents qui s'engageront à occuper un certain nombre d'ouvriers sans travail.

Tout cet exposé a été fait sans la moindre observation, les conseillers ayant discuté préalablement en commission et M. Gaillon se disposait à le mettre aux voix lorsque notre ami Fichet — quel trouble fête — a demandé la parole pour savoir des nouvelles des deux conseillers, MM. Comte et Gramusset, qui faisaient partie de la délégation à Paris avec M. le maire.

Dans un langage ironique qui ne manquait ni d'à-propos ni d'esprit, le conseiller municipal de la Guillotière s'étonne que M. le maire n'ait pas donné communication, au conseil, des graves motifs qui retiennent à Paris les deux conseillers qui faisaient partie de la délégation.

M. Gaillon déclare que ces messieurs jouissent d'une parfaite santé — ce qui nous ravit — qu'ils ont été retenus à Paris afin de pouvoir fournir tous les renseignements nécessaires aux hommes compétents qui s'intéressent à la crise, et que, lui-même, s'apprêtait à aller les rejoindre demain.

Ces explications données, le berger Gaillon met aux voix les propositions que nous relatons plus haut, et tout le troupeau bête en signe d'adhésion. *E finita la comedia!*

La séance n'ayant plus aucun intérêt pour nous, nous sortons de cette cafardière, échauffés par l'outrecuidance des uns et l'incapacité des autres.

Les fossés des Brotteaux seront comblés, ce sera des entrepreneurs qui en auront à charge; ils embaucheront quelques ouvriers sans travail parmi les plus jeunes, les plus vigoureux, et les autres, le grand nombre, seront entretenus par les vingt-cinq mille francs que le gouvernement, dans sa sollicitude, a bien voulu octroyer à la municipalité, ce qui durera vingt-quatre heures. Ensuite, les ouvriers et leurs femmes continueront à se serrer le ventre comme par le passé.

Pauvre peuple, si tu n'as que des élus de cette intelligence et surtout de cette sincérité pour le tirer du boarbird dans lequel les capitalistes l'ont plongé, tu risques d'y périr.

Allons, allons! le moment approche où, fatigué d'être à genoux, le peuple se lèvera.

L'Explosion d'hier

Notre réserve sur l'explosion de la rue Sala est parfaitement justifiée aujourd'hui. Les dégâts annoncés par nos confrères ont été exagérés pour les besoins des effets à sensation.

Bien souvent on a dit que la dynamite n'était pas absolument préparée par les anarchistes; eux-mêmes allaient jusqu'à dire que M. Perraudin en savait quelque chose. Nous ne prenons parti ni pour l'un ni pour l'autre, et pour cause.

Ce que nous constatons, c'est que toutes les fois qu'un mouvement ouvrier se produit, crac! la dynamite fait des siennes. D'où vient-elle? La police, payée pour le savoir, devrait bien nous l'apprendre.

Allons, intelligent M. Perraudin, mettez tous vos limiers en chasse — elle est ouverte — ils ne braconneront pas sur vos terres.

MENUS PROPOS

— Docteur, je viens vous remercier pour votre dernière ordonnance.

— La médecine vous a fait du bien ?

— Considérablement.

— Combien de fioles avez-vous été obligé de prendre ?

— Oh! je n'en ai pas pris, mais mon oncle en a pris une, et je suis son seul héritier.

A TRAVERS LYON

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon par suite de mes bons d'achat et contre la somme de quatre francs, une police de la société l'AVENIR DES FAMILLES portant le numéro 252,627 remboursable à cent francs.

P. GIROUX, papetier, rue de la Madeleine, 30, Lyon.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de mes soins bons d'achat et contre la somme de quatre francs, une police de la société l'AVENIR DES FAMILLES, portant le numéro 252,628, remboursable à cent francs.

Mlle DUMONT, boulevard de la Croix-Rousse, 144.

Le conseil de révision se réunira incessamment pour statuer sur les demandes de dispense du service militaire à titre soutiens de famille, présentées par les jeunes gens compris dans le contingent de la classe 1883 et par les ajournés des deux classes précédentes déclarés bons en 1884.

Bénédict Perraud, femme Vondière, âgée de 22 ans, marchande de volailles et Antoine Massard, âgé de 47 ans, marchand revendeur, ont été arrêtés ce matin, sous l'inculpation d'adultère et de complicité.

Henri Létang, âgé de 38 ans, comptable, a été conduit à la Permanence, ayant contrevenu à un arrêté d'interdiction de séjour.

Acte de probité. — François Sauve, marchand de vins, demeurant Grand-rue de la Guillotière, s'est présenté devant le commissaire de son quartier pour y déposer un portefeuille contenant une certaine somme, qu'il avait trouvé sur la voie publique.

Dans la même journée, des gardiens de la paix ont déposé dans le bureau de leur chef un portemonnaie, qui contenait aussi une somme importante.

Hier matin, des marins ont retiré de la Saône, en amont du pont Nemours, le cadavre d'un enfant nouveau-né appartenant au sexe masculin. Ce pauvre petit être était enveloppé d'un linge et portait, attachée sur la poitrine, une lourde pierre.

Son cadavre a été transporté à la Morgue et de là à l'Ecole de médecine pour être soumis à l'autopsie.

Arrestation. — Joseph Viellet, chaudronnier, demeurant rue Vieille-Monnaie, chantait, hier, à tue-tête, lorsque les gardiens de la paix, en surveillance de nuit, lui faisant observer qu'il troublait la tranquillité publique, il répondit par des injures.

On procéda à son arrestation, quand à l'aide d'un croc en jambe, il parvint à s'échapper des mains des gardiens de la paix; mais un peu plus loin il fut repincé et, cette fois, toute résistance tentée par lui fut inutile.

Il fut conduit à la permanence où il pourra continuer sa chanson.

MAISON CRÉMIER

Tailleur-Chemisier

83, Rue de la République, 83

GRANDE MISE EN VENTE

NOUVEAUTÉS D'HIVER

Complète Haute N° 75 fr., Ailleurs 140 fr.

Pantalons, 25 fr., Ailleurs 40 fr.

Pardessus d'Hiver, à 40 francs, Ailleurs à 60 francs

MAISON NE FAISANT QUE SUR MESURE

NOTA. — Les Administrateurs ont l'honneur d'informer leur clientèle que pour surveiller les modifications que comportent les nouvelles modes, un des premiers coupeurs de la Maison de Paris sera détaché spécialement à Lyon toutes les saisons.

BOURSE DE LYON

Lyon, le 7 octobre 1884.

Après avoir monté sans raisons, on baisse pour le même motif. Rien n'est mieux ni plus mal à l'intérieur ou à l'extérieur; on est las d'attendre, on voudrait voir l'horizon s'éclaircir un peu, et malheureusement, le mieux ne vient qu'avec une lenteur toute diplomatique.

Le 4 1/2 fléchit légèrement à 103 87; le 3 % tombe à 103 20. L'Italien subit le même sort à 96 45. Le Turc fait au comptant 7 70. L'Égyptienne unifiée reste à 307 50 après 308 75, malgré la note de Nebar-Pacha aux puissances annonçant que la suspension de l'amortissement était le seul moyen de conjurer la crise. Le Crédit Lyonnais finit à 545, cours de Paris d'hier. La banque Ottomane est assez ferme à 567 50. Le Lombard est faible à 315. Le Nord-Espagne est trop délaissé à 523 75.

FEUILLETON DE L'AVENIR (16)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

PROLOGUE

Lélio l'Aventurier

L'hôtelier hésita. Sur ses traits de plus en plus contractés, on eut pu suivre le travail d'une pensée alarmante.

Il commentait, à part lui, l'excessive émotion de sa femme, émotion peu justifiée, se disait-il, par le bonheur de revoir un parrain très oublié et très problématique. Il cherchait aussi à s'expliquer les chuchotements, les étreintes furtives, les regards éloquents d'Etienne et de l'orfèvre.

Bref, sa défiance était éveillée et son cerveau fermentait. Néanmoins, il s'écarta de quelques pas.

Le camériste en profita pour dire rapidement au gentilhomme, dans la langue maternelle :

— Parlez flamand ! Et, nom du ciel, ne vous attardez point en ce repaire !

— Un mot d'abord, fit le comte. Ne

pourrait-on gagner cet homme à prix d'argent ?

— Ne l'essayez pas. Il est avide, mais il est l'âme damnée de son maître. Pour lui obéir, il me marcherait sur le corps...

— Et vous avez épousé ce brigand !

— Je l'aimais avant son crime, le premier qu'il ait tenté de commettre... Hélas ! sans don Diégo, c'eût été un honnête homme !

— Vous l'aimez encore, pauvre enfant ! Eh bien ! puisque j'ai survécu à son guet-apens, pardonnez-lui, faites la paix à l'instant même... Votre réconciliation est nécessaire à mes projets.

— Quels sont-ils ?

En ce moment, Truxillo, calme en apparence et dissimulant sous un sourire l'orage qui s'accumulait en lui, s'avança les bras croisés sur sa poitrine.

— Il serait peut-être plus poli de causer en espagnol ! leur dit-il.

— De grâce, mon ami répliqua Etienne d'une voix câline, encore un peu de patience ! Il y a si longtemps que je n'ai parlé la langue du pays et je suis heureuse de l'entendre !

Stupéfait, ravi du brusque changement qui s'était opéré dans le ton et dans la manière d'Etienne à son égard, l'hôtelier allait s'élançant vers elle, lorsque son

regard ayant rencontré Cornélius, il tressaillit de la tête aux pieds.

Placé comme il l'était, le comte faisait face à la lumière des torches. Ses prunelles bleues, son front pur, son teint transparent frappèrent les yeux de Truxillo. Pour la première fois, il remarqua que les traits de l'orfèvre avaient un éclat tout à fait juvénile et contrastaient étrangement avec le dur ébène de ses cheveux et de sa barbe épaisse.

Alors, une crainte le mordit au cœur, un soupçon lui traversa l'esprit, il s'arrêta, immobile comme un homme foudroyé.

OU TRUXILLO SE TROMPE ET SE DÉTROMPE

Le comte, pour son malheur, ne remarqua point l'expression menaçante qui envahissait peu à peu le visage de Truxillo.

— Vous allez tendre la main à votre mari, dit-il à Etienne. Demain soir, vous manifesterez le désir de l'aller visiter; quand vous en aurez reçu la permission, vous changerez de vêtement avec votre maîtresse, vous vous enfermerez dans sa chambre, et Dolores, couverte d'un voile, s'échappera sous votre nom.

— Impossible ! dit Etienne. On se défie de moi ; sous aucun prétexte, on ne me permettra de sortir d'ici...

— Oh ! murmura le comte, si Dieu nous abandonne !...

— Ne blasphémez pas. Il nous sauve, au contraire.

— Comment ?

— Ecoutez : — la fenêtre de la senorita regarde la route...

— Je l'ai vue... Mais les barreaux ?

— Trois d'entre eux sont limés ; ils se détacheront à la première secousse.

— Par les saints anges ! qui a donc fait cela ?

— Moi.

— Vous, chère petite fée ! Vous me saviez donc vivant !... vous comptiez sur mon retour ?

Etienne secoua la tête.

Hé ! comment eussé-je même soupçonné un pareil miracle ! Non, messire, mais j'avais résolu d'enlever ma maîtresse à ses persécuteurs...

— Chère Etienne !

— Par quelque nuit bien noire, nous eussions noué des draps bout à bout, glissé jusqu'au sol et couru au plus prochain monastère, — asile inviolable, même pour don Diégo...

— Mais moi, mon Dieu ! je n'aurais jamais retrouvé vos traces.

— Aussi est-ce un bonheur que la senorita ait refusé de fuir.

— Elle a refusé ?

(A suivre.)

Bourse de Lyon

Obligations	Actions
Ville de Lyon 1880	Gaz de Lyon 1103 75
Communes 1879	Terre-Noire 180 »
Ville de Paris 1889	Fond. de l'Horine 360 »
— 1871	Cremat 1310 »
Ville de Marseille	Acier, de la Marine 855 »
Foncières 1877	Fourchambault 472 50
— 1879	Loire 940 »
— 1883	Montrambert 270 »
Fusion anciens	Saint-Etienne 49 »
— nouvelle	Rive-de-Gier » »
Dombes anciens	R.-M. et Firminy » »
— nouveaux	Société Lyonnaise » »
Lombardes ann.	Créd. Indus. et Ind. » »
— nouvelles	Foncière Lyonn. » »
Saragossa	Société Stéph. » »
Nord-Esp. 1 ^{re} hyp.	Rue de Lyon » »
— 2 ^e —	Comp. des Eaux 1305 »
Portugaise	Dombes Sud-Rat » »
Suez 5 0/0	Croix-Rousse » »
Eaux 3 0/0	Bateaux-omnibus » »
Omnibus-Tramw.	Wien-Pettendorf » »

Bourse de Paris

3 0/0 français	78 10	Mob. esp. jous.	139 »
3 0/0 amortissable	79 50	Foncière Lyon.	» »
3 0/0 nouveau	» »	Banque ottomane	508 »
5 1/2 0/0 (1883)	108 »	Banque autrichienne	466 »
4 0/0 italien	96 25	Banque hongroise	355 »
4 0/0 espagn. extr.	60 18	Lyon	1230 »
5 0/0 turc	» »	Autrichien	635 »
Egypt. 6 0/0 (1877)	303 »	Lombard	315 »
Banque de France	8601 »	Saragossa	466 »
Crédit foncier	1303 »	Nord-Espagne	522 »
Crédit mobilier	275 »	Suez	1873 »
Crédit lyonnais	542 »	Consolid. à Londres	101 1/8 »

Tribune Libre

Versé par le citoyen Charmillon, la somme de 3 francs pour les ouvriers sans travail. Lyon, le 7 octobre 1884. Charmillon.

Collecte faite à la suite d'une partie de boules entre troupiers partisans de la suppression des armées permanentes, qui a produit 3 fr. 60 au bénéfice des ouvriers sans travail, versés au journal l'Avenir.

C'est par erreur que nous avons dit, hier, que le citoyen Blache habitait rue Palais-Grillet; c'est rue Grillet que nous avons voulu dire, et c'est là que le citoyen Blache attend l'adresse de M. Mengin, rédacteur du Progrès.

Groupe rationalisme de la morale positive.

Le groupe donne avis aux familles qu'il tient à leur disposition un magnifique drap brodé argent, au titre de la Ligue anticléricale, pour le service des funérailles civiles, qui sera prêté gratuitement à ceux qui en feront la demande, mais le commissionnaire chargé de le porter est à la charge des familles.

Le dépôt est chez le citoyen Filleron, rue Villeroi, 29, Guillotière.

Avis. — Le groupe est convoqué pour vendredi prochain, à huit heures du soir.

Collecte faite aux funérailles civiles du citoyen Dieu, 5 fr.; dont moitié remis à la veuve; aux funérailles de la citoyenne Sigaud, 7 fr. 50, dont moitié aux ouvriers sans travail; du citoyen Durand, 7 fr. 65; et Tivel, 3 fr., remis au trésorier du groupe.

Le secrétaire, Filleron.

La Ménagerie de Villeurbanne jeudi 9 octobre, à 8 heures précises du soir, réunion des adhérents au siège social, place de la Mairie, 53, café Dubois.

On trouvera des lettres à la porte.

ORDRE DU JOUR

- 1^{re}. Inscription de nouveaux adhérents;
- 2^e. Discussion définitive sur la forme à donner à la société ménagère ou commerciale.

Nota. — La présence des collecteurs de quartier est de toute rigueur.

Le secrétaire, Faure jeune.

Avis aux chauffeurs-mécaniciens

MM. les chauffeurs-mécaniciens qui désirent suivre le cours de chaudières et machines de la société d'encouragement professionnel du Rhône, sont priés de se faire inscrire avant le 12 courant, chez M. Ruet, cafetier, rue de la Barre, 16; chez M. Auclair, rue Charperet, 6, et chez M. Ballaguy, rue de la Pyramide, 96. Ant. Auclair.

Les Enfants de Perrache

Société chorale

Nous rappelons aux jeunes gens qui désirent suivre le cours de solfège professé par M. Gondoin que l'ouverture du cours aura lieu le mercredi 8 courant.

Les inscriptions sont reçues les mercredis, jeudis et samedis, jours des cours, au siège de la Société, rue de Penhièvre, 9. La Société organise, à l'occasion de la Sainte-Cécile, une grande fête de famille qui promet d'être très brillante.

Comité des Républicains Radicaux Socialistes

Les délégués des six arrondissements sont convoqués à une réunion privée qui aura lieu mercredi prochain 8 octobre, à huit heures précises, au café Delorme, angle de la rue de Jusieu et de la rue Grôlée.

ORDRE DU JOUR

Question très urgente intéressant la démocratie socialiste.

Chambre syndicale des ouvriers menuisiers

Tous les adhérents faisant partie de la 3^e section du 3^e arrondissement sont priés de se rendre à une réunion privée qui aura lieu mercredi 8 courant, à huit heures du soir, chez M. Rivoire, avenue de Saxe, 242.

ORDRE DU JOUR

A proposer des syndicats en remplacement de ceux dont le mandat est expiré. Nota. — On fera de nouveaux adhérents.

Le secrétaire.

Syndicat professionnel de l'Union des tisseurs et similaires

Réunion plénière des commissions de section et bureaux de groupe, samedi 11 courant, à 7 heures 1/2, à la brasserie Aubert, 8, rue des Ecoles.

La commission syndicale a l'honneur de convoquer les commissions de section et bureaux de groupes, afin de prendre des mesures énergiques pour activer l'organisation.

ORDRE DU JOUR

- 1^{re}. Rapport de la commission syndicale;
- 2^e. Rapport des commissions de section.

Nota. — Vu l'importance de cette réunion, les secrétaires de section sont priés de convoquer leurs commissions et bureaux de groupe par lettres; qui devront être soigneusement conservées, attendu que nul ne sera admis sans en être porteur.

Tisseurs du sixième arrondissement

Les délégués au syndicat professionnel de l'arrondissement protestent au sujet de la partialité avec laquelle la mairie a agi pour l'organisation du comité de secours, et nous devons, dans l'intérêt de la légalité, déclarer que nous ne sommes pas représentés dans ce comité, et constatons que dans cet arrondissement on n'a tenu aucun compte des déclarations de la municipalité. Toutefois, nous constatons que le quatrième arrondissement a agi loyalement en invitant le syndicat à nommer des délégués pour le représenter dans le comité de secours.

Chambre syndicale des Châvriers, Maroquins de la ville de Lyon et de la banlieue.

Tous les ouvriers sans travail de la corporation, syndiqués ou non, sont priés de se faire inscrire au bureau du syndicat qui siégera en permanence jeudi, vendredi et samedi de

cette semaine, de huit à neuf heures du soir, café Goutard, rue Garibaldi, 108.

Le secrétaire,

PERRILLAT.

Tisseurs de velours uni (ville et campagne)

La commission invite tous les tisseurs de velours uni sans distinction, des Brotteaux, Guillotière, Villeurbanne, Montchat, Maisons-Neuves, etc., de bien vouloir assister à une réunion qui aura lieu le samedi 11 octobre, à sept heures précises du soir, café Coutard, rue Garibaldi, 108, ancien café Célérier.

Nous invitons également les veloutiers des 1^{er}, 4^{es} arrondissements et Clos-Bissardon, d'assister à une réunion plénière qui aura lieu le dimanche 12 courant, à dix heures précises du matin, café Despland, grande-rue de la Croix-Rousse, 2, au 1^{er}.

La commission espère que tous les veloutiers se feront un devoir d'assister à ces réunions.

Pour la commission:

Le président,

DELAZE aîné.

Commission centrale syndicale des 6 arrondissements

Les délégués des commissions fédérales de la métallurgie lyonnaise sont priés d'assister à une réunion jeudi 9 courant, à huit heures, au local habituel, Très-Urgent.

Le secrétaire,

DENONFOUX.

Fédération française des ouvriers de la Métallurgie

Les délégués à la commission fédérale sont priés d'être exacts à la réunion d'aujourd'hui mercredi. Très-urgent.

BOISSON.

Chambre syndicale des Apprêteurs réunis

Le syndicat professionnel des apprêteurs réunis a l'honneur d'informer tous ses membres que la réunion générale aura lieu jeudi 9 octobre, salle de la Gaité philanthropique, Tronchet, 42.

ORDRE DU JOUR

Rapport du syndicat; Adhésion à la fédération; Lecture du nouveau règlement. Nota. — Un bureau spécial sera établi pour recevoir les nouveaux adhérents.

Le président,

R. KEHRER.

Chambre syndicale des ouvriers menuisiers de Lyon

Tous les ouvriers menuisiers sans travail, syndiqués ou non, sont priés de venir se faire inscrire au siège social, rue Molière, 13, de huit à dix heures du soir, les mardi et vendredi de chaque semaine, afin de leur venir en aide.

Tous les syndicats et la commission de résistance sont convoqués pour aujourd'hui mercredi, aux heures habituelles.

Les ouvriers sans travail pourront venir se faire inscrire aujourd'hui même, afin de les faire participer aux secours déjà organisés.

Comité annuel permanent des Républicains de Tarare

Samedi 11 octobre, à 7 heures 3/4, salle Coquard, réunion publique, présidée par le comité, assisté du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1^{re}. Rapport sur la situation du Comité et Appel à la formation des groupes républicains.
- 2^e. Interpellation sur la situation faite à nos écoles.
- 3^e. Ordre du jour motivé par l'Assemblée.
- 4^e. Propositions diverses.

A l'issue de la réunion, conférence publique sur les droits et devoirs du citoyen, sous la pré-

sidence du citoyen Perras, député de la circonscription. Une collecte sera faite au profit du Sou des Ecoles. Un banquet fraternel, où des discours politiques seront prononcés, réunira dans huit jours, dimanche 12 octobre, salle Coquard, la Démocratie du Rhône et les corps élus du département et spécialement le conseil général qui a déjà répondu à notre appel.

Le Président

LAFAY

Union syndicale des Tisseurs Roannais

Siège social, rue du Moulin-Gilbert, 13.

Le conseil d'administration de l'Union syndicale des tisseurs roannais informe les adhérents que la réunion générale trimestrielle aura lieu le 19 octobre 1884, à huit heures du matin, au siège social, rue du Moulin-Gilbert, 13.

ORDRE DU JOUR

- 1^{re}. Lecture des correspondances;
- 2^e. Lecture et distribution du Bulletin officiel et du rapport du groupe d'étude professionnelle sur le congrès corporatif national de l'industrie textile et similaire;
- 3^e. Etat financier;
- 4^e. Ordre et discipline;
- 5^e. Discussion de la loi sur les syndicats professionnels;
- 6^e. Propositions diverses.

Tous les adhérents tiendront à assister à cette réunion. On n'entrera que sur la présentation du carnet à jour.

Les secrétaires de quartier sont priés d'apporter les noms de tous ceux qui sont à jour.

La commission de contrôle est convoquée pour le dimanche 13 octobre, à 8 heures du matin pour la vérification des comptes et la gestion des finances de la société.

Les adhérents qui ne seront pas à jour pourront faire le versement de leurs cotisations au trésorier général.

On recevra les nouveaux adhérents qui se présenteront pour l'union syndicale des tisseurs roannais.

Nota. — Les chambres syndicales de l'industrie textile sont priées de nous envoyer l'adresse de leur siège respectif, ayant une communication à leur faire. Adresser correspondances au siège social de l'Union syndicale des tisseurs rue du Moulin-Gilbert, 13, à Roanne (Loire).

THÉÂTRES ET CONCERTS

Grand-Théâtre. — Faust, opéra en cinq actes, de Gounod.

Célestins. — Les Locataires de M. Blondeau, folie en cinq actes.

Casino, rue de la République. — A 8 h., Concert varié. — Orchestre sous la direction de M. Viseur.

Scala-Bouffes. — Spectacle varié.

Casino de Vaise. — 7 h. 1/2. — Tous les dimanches, jeudis et fêtes, représentations variées.

Alcazar, rue de Séze. — Jeudi et dimanche, soirée dansante.

Panorama de Lyon, 20, rue du Nord, aux Brotteaux. — Le Siège de Lyon en 1793. — De 9 heures du matin à 7 heures du soir.

Ménagerie des frères Laurent, cours du Midi. — Représentation tous les soirs à 8 heures et demie.

Musiques Militaires

Bellecour, de 4 à 5 heures.

Place Morand, de 4 à 5 heures.

LE GÉRANT, J.-B.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70.

DÉPURATIF du Sang

Le Sirop Salsepareille QUET guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs Goutte, Rhumatismes, etc. Ce Sirop agit en toutes saisons. S'adresser à Lyon, Ph. QUET, rue Préfecture, 5. — Dépôt à St-Etienne, ph. Didier, rue de la République, 29; Grenoble, ph. Chatrousse, place Grenette.

M^{me} HERMANN Avenir par les cartes, passage St-Pothin, 6.

M^{me} VALLET

Elève de Desbarrolles, lit la destinée dans les lignes de la main, rue Neuve, 15.

LIQUIDATION

Cessation de Commerce

Ancienne Maison Bertrand

A. PELLAT

45, Rue Centrale, 45

LYON — Angle de la rue Dubois — LYON

Grand choix de nouveautés, châles mérinos, cachemires, alpaga, cotonnes, toiles et articles blancs.

Rayon spécial de Deuil

CHAPELLERIE PRADE

Chapeaux feutre haute nouveauté, premier choix, à 400,0 de rabais. — Nouvel arrivage de dernier genre, pour hommes, dames et enfants.

20, Quai Saint-Antoine, 20

IMPRIMERIE MODERNE

70, Cours de la Liberté, 70

Labours, Thèses, Journaux, Prospectus, Affiches, etc., à des prix modérés.

MODES

Gros et Détail

M^{me} CLÉMENT

87, Grande-Côte, 87

SPECIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés

PRIX MODÉRÉS

A LOUER

PETITE PROPRIÉTÉ

Complètement close de murs composés de six pièces avec terrasse

Cette charmante habitation est située à la Cité. Pour les renseignements, s'adresser à M. Rive, 26, cours Lafayette, Lyon.

Les Annonces et Réclames sont reçues

AUX BUREAUX DU JOURNAL